



Conseil économique et social

Distr. générale
8 janvier 2002
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Deuxième session

4-15 mars 2002

Points 3 b) v) et 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

Application des propositions d'action

du Groupe intergouvernemental sur les forêts/

Forum intergouvernemental sur les forêts

et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts : progrès réalisés dans la mise en oeuvre

Suivi, évaluation et rapport

Suivi, évaluation et rapport et concepts, terminologie et définitions

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports constituent l'une des principales fonctions du Forum des Nations Unies sur les forêts. Comme il est souligné dans la résolution 2000/35 du Conseil économique et social et le rapport sur sa première session (E/2001/42/Rev.1), le Forum devra assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts et des progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts, et procéder à un examen de l'efficacité de l'avancement international sur les forêts. Parallèlement, le Forum devra engager les travaux recensés dans les propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts concernant l'harmonisation des modalités en matière d'établissement de rapports : parvenir à un accord sur les concepts, la terminologie et les définitions; concevoir et appliquer des critères et des indicateurs; développer les évaluations et les bases de données mondiales et nationales sur les forêts; et renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données. Les organisations membres du Partenariat sur les forêts ont, à cet égard, un rôle important à jouer dans la réalisation et le soutien des travaux du Forum.

* E/CN.18/2002/1.



Le présent rapport brosse un tableau général des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts en matière de suivi, d'évaluation, de rapports, et, notamment, de concepts, de terminologie et de définitions, lesquels constituent un des thèmes des délibérations de la seconde session du Forum. Par ailleurs, les trois domaines – suivi, évaluation et rapport – y sont étudiés dans le cadre du mandat du Forum (à savoir, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts, les progrès accomplis en matière de gestion durable de tous les types de forêts et l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts). Le rapport propose a) différentes options pour la mise au point d'un mécanisme permettant au Forum de suivre et d'évaluer ces progrès, principalement grâce à l'établissement par les pays et les organisations de rapports conçus, autant que faire se peut, à partir des structures, données et informations existantes; b) des critères d'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts; et c) quelques actions futures que le Forum pourrait envisager en matière de suivi, d'évaluation et de rapports. Ces actions seront examinées par les pays lors de la deuxième session, ainsi que par le Groupe spécial d'experts sur le suivi, l'évaluation et les rapports qui sera créé à cette occasion.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–11	4
II. Importance et objectifs du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports	12–17	6
III. Progrès accomplis dans l'application des propositions d'action que le Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts a formulées en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports	18–37	7
A. Notions, terminologie et définitions	21–22	8
B. Évaluations nationales et internationales des ressources financières	23–25	10
C. Critères et indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts	26–29	11
D. Harmonisation des méthodes de collecte et d'analyse de données et d'établissements de rapports	30–32	11
E. Bases de données	33–35	12
F. Renforcement des capacités	36–37	12
IV. Suivi, évaluation et établissement de rapports au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts	38–55	13
A. Données et mécanismes existants	40–41	13
B. Domaines couverts par les fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports du Forum	42–55	15
Domaine 1 : Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts	43–49	15
Domaine 2 : Progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts	50–52	16
Domaine 3 : Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts	53–55	17
V. Conclusions et propositions pour examen par le Forum à sa seconde session	56–57	18

I. Introduction

1. Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports constituent l'une des principales fonctions du Forum des Nations Unies sur les forêts. Lorsque, par sa résolution 2000/35 du 18 octobre 2000, le Conseil économique et social a créé le Forum, il a décidé que l'arrangement international sur les forêts aurait notamment pour objet d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial au moyen de rapports présentés par les gouvernements et par les organisations, institutions et instruments régionaux et internationaux et, sur cette base, envisager les mesures à prendre par la suite.

2. Aux termes du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts¹, le suivi, l'évaluation et les rapports englobent les trois domaines suivants :

Domaine 1 : Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts;

Domaine 2 : Progrès réalisés en matière de gestion durable de tous les types de forêts;

Domaine 3 : Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts

3. Lors de sa première session, le Forum a invité les pays, régions, organisations et processus à lui rendre compte, de façon volontaire, des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'actions du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts. Concernant les progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts, le Forum avait souligné qu'il importait pour ce faire d'utiliser les critères et indicateurs.

4. Lors de cette même session, le Forum a reconnu la nécessité de recenser, si possible à la deuxième session, les critères qui serviraient à évaluer l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts de façon systématique et objective et de s'accorder sur ces critères.

5. Le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts précise en outre que les fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports de celui-ci seront examinées à chacune de ses sessions dans le cadre d'un même point de l'ordre du jour.

6. Par ailleurs, « le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports », ainsi que les aspects connexes comme « les concepts, la terminologie et les définitions » et « les critères et indicateurs de gestion durable des forêts » feront l'objet de délibérations distinctes lors des sessions du Forum. À sa deuxième session, le Forum traitera de la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts concernant « les concepts, la terminologie et les définitions » et, à sa quatrième session, il abordera les thèmes suivants : « suivi, évaluation et établissement de rapports », « concepts, terminologie et définitions » et « critères et indicateurs ».

7. Reconnaissant la complexité du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports, le Forum a convenu de créer un groupe spécial d'experts chargé d'élaborer des méthodes et des mécanismes à cet effet. Le nom, la composition, le mandat et le calendrier de ce groupe, ainsi que la façon dont il rendra compte de ses travaux,

seront précisés lors de consultations informelles qui précéderont la deuxième session, puis soumis à l'approbation du Forum. Le présent rapport reconnaît l'importance du groupe spécial d'experts pour progresser en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports dans le cadre du Forum, mais il n'aborde pas en détail les futurs travaux de ce groupe².

8. L'objet du présent rapport est triple : a) rendre compte de l'état de la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts concernant le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports et les concepts, la terminologie et les définitions; b) examiner les trois aspects du mécanisme de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports au sein du Forum (à savoir les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts, ceux accomplis en matière de gestion durable de l'ensemble des types de forêts, et l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts); et c) formuler des propositions à examiner par le Forum lors de sa seconde session.

9. Le présent rapport a été préparé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en coopération étroite avec le secrétariat du Forum et les organisations membres du Partenariat sur les forêts. Il s'inspire des discussions tenues lors de la Réunion internationale d'experts sur la façon de suivre, d'évaluer et de rendre compte des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts, organisée par le Japon du 5 au 8 novembre 2001 à Yokohama et coparrainée par l'Australie, le Brésil, le Ghana, l'Indonésie, la Malaisie, la Norvège et les États-Unis d'Amérique (voir E/CN.18/2002/12).

Terminologie et concepts utilisés dans le présent document

10. Les expressions suivi, évaluation et établissement de rapports utilisées dans le présent document ont la signification suivante :

- a) Suivi : mesure ou observation qualitative et quantitative périodique de paramètres spécifiques;
- b) Évaluation : analyse et synthèse des données et observations obtenues grâce au suivi;
- c) Établissement de rapports : transmission des résultats des évaluations.

11. En outre, le rapport fait une distinction entre les propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts et les critères et indicateurs qui constituent des instruments différents de promotion de la gestion durable des forêts. Les propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts ont pour objet de fournir des orientations sur la façon de poursuivre l'élaboration, la mise en oeuvre et la coordination des actions entreprises aux niveaux national, régional et mondial. Elles intéressent principalement les gouvernements, les organisations internationales et certaines entités du secteur privé, ainsi que les organisations non gouvernementales. Les critères et les indicateurs sont des outils destinés à promouvoir, réaliser et faire connaître les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts principalement au niveau national, mais également et de plus en plus à celui des unités de production sur le terrain.

II. Importance et objectifs du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports

12. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts considèrent que le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports par les pays servent principalement leurs propres intérêts. Cependant, compte tenu des dimensions régionales et mondiales des questions relatives aux forêts, il est important d'avoir une image d'ensemble de l'évolution de la situation et de faire le point des actions à mener. Dès lors, il faut évaluer les progrès accomplis dans l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts et dans la promotion d'une gestion durable des forêts aux niveaux national, régional et mondial. Il importe donc d'avoir un cadre permettant de rassembler les informations à ces trois niveaux.

13. La plupart des pays ont déjà commencé à suivre et à évaluer l'état de leurs ressources forestières et l'efficacité de leurs politiques dans ce domaine et à compiler les rapports correspondants. Certains pays établissent aussi des rapports spontanément, en vertu d'accords internationaux ou en réponse à des demandes spéciales d'organisations internationales, comme dans le cas du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Commission du développement durable, entre autres. Le Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts a constaté qu'il était important et utile de rassembler des données et d'établir des rapports sur les forêts. Il est cependant ressorti qu'il fallait harmoniser et simplifier les règles concernant l'établissement desdits rapports afin de réduire la charge que ce travail représente pour les pays.

14. Il importe de souligner que le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports ne constituent en aucun cas une fin en soi. Comme les participants à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)³ l'ont affirmé dans l'Action 21, l'évaluation et l'observation systématique sont des éléments essentiels de la planification à long terme, et de la formulation et mise en oeuvre des politiques. Dans le domaine considéré, le suivi, l'évaluation et les rapports visent principalement à faciliter la prise de décisions averties en matière de politiques générales de la forêt et de gestion forestière à tous les niveaux (infranational, national, régional et mondial).

15. Établir des rapports sur l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts aidera les pays à évaluer leurs progrès et à recenser leurs difficultés. Pris collectivement, les rapports nationaux constituent pour le Forum des Nations Unies sur les forêts une base pour évaluer l'état d'avancement général de l'application desdites propositions, qui à son tour lui permet de faire le point sur les lacunes, les besoins et les nouvelles questions relatives à la coopération, à la coordination et au renforcement des capacités à l'échelon international. Le Forum des Nations Unies sur les forêts est ainsi guidé dans la prise de décisions visant à progresser dans la promotion d'une gestion durable des forêts.

16. Par ailleurs, le suivi, l'évaluation et les rapports orientent les travaux intersessions du Forum des Nations Unies sur les forêts et ceux de son secrétariat. En outre, le fait que les rapports (nationaux ou autres) soient mis à la disposition du public aide les acteurs concernés (par exemple, les membres du Partenariat sur les

forêts ou d'autres organisations, institutions, instruments et autres parties prenantes sur les plans international et régional) à définir et à mener à bien une action ciblée favorisant l'application des propositions.

17. En bref, pour le Forum des Nations Unies sur les forêts, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports ont les principaux objectifs suivants :

- a) Évaluer les progrès accomplis;
- b) Inciter les pays au débat, à l'analyse et à l'action;
- c) Encourager les pays et les autres parties prenantes à échanger des données d'expérience;
- d) Recenser les actions qui pourraient être menées sur le plan national, régional et mondial;
- e) Préciser davantage le rôle des forêts et dans quelle mesure elles contribuent à l'environnement mondial et au bien-être de l'homme.

III. Progrès accomplis dans l'application des propositions d'action que le Groupe intergouvernemental/ Forum intergouvernemental sur les forêts a formulées en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports

18. Dans ses propositions d'action, le Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts a abordé un certain nombre d'aspects du suivi, de l'évaluation et l'établissement de rapports et a souligné la nécessité :

- a) De mettre au point des notions, une terminologie et des définitions communes⁴;
- b) De perfectionner les évaluations nationales et internationales des forêts⁵;
- c) De mettre au point et d'appliquer des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts et de les utiliser pour établir les rapports sur les progrès réalisés à l'échelon international dans la promotion d'une gestion durable des forêts⁶;
- d) D'harmoniser et de simplifier la collecte et l'analyse des données afin de réduire la charge de travail que constitue l'établissement des rapports⁷;
- e) D'enrichir les bases de données avec des informations actualisées et fiables et de les rendre plus accessibles⁸;
- f) D'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse des données sur les forêts et à établir des rapports sur le sujet⁹.

19. Des progrès considérables ont été accomplis ces cinq dernières années sur un certain nombre de points concernant le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports : évaluation des ressources forestières mondiales de 2000, qui comprend un éventail de ressources forestières plus large que toutes les précédentes; utilisation rationnelle des critères et des indicateurs en matière de gestion durable des forêts, dans neuf processus internationaux auxquels participent quelque 150 pays; début des

travaux visant à arrêter des notions, des définitions et des termes communs; élargissement de la portée des bases de données sur les forêts; et un certain nombre de projets de renforcement des capacités. La plupart de ces activités sont menées et organisées par les organisations membres du Partenariat sur les forêts, en particulier la FAO, qui a mandat de collecter, d'analyser, de traiter et de diffuser les données, les informations et les connaissances sur tous les aspects de la forêt. Le cadre établi par le Partenariat sur les forêts¹⁰ décrit de manière plus détaillée ses activités (en cours ou prévues) et celles de ses organisations membres en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts.

20. On trouvera dans les sections ci-après un résumé des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports et une présentation des principales activités s'y rapportant. L'accent est mis sur les notions, la terminologie et les définitions, puisqu'elles feront l'objet d'un débat à la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

A. Notions, terminologie et définitions

21. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts ont souligné qu'il fallait se mettre d'accord au niveau international sur les principaux termes et les notions et définitions clés en matière de forêts, afin de faciliter l'harmonisation et la simplification des informations et des données demandées par les organisations et les instruments internationaux. On a accompli des progrès dans ce sens, mais il y a encore beaucoup à faire et les organisations membres du Partenariat sur les forêts devront à cette fin collaborer très étroitement. On trouvera dans le tableau 1 ci-après un récapitulatif des propositions d'action concernant les notions, la terminologie et les définitions. Le stade atteint dans l'application de chaque proposition y est également indiqué.

Tableau 1

**Récapitulatif des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/
Forum intergouvernemental sur les forêts concernant les notions, la terminologie
et les définitions, avec le stade d'application de chaque proposition**

<i>Récapitulatif des propositions d'action</i>	<i>Rapports du Groupe intergouvernemental/ Forum intergouvernemental sur les forêts (paragraphes de référence)</i>	<i>Stade d'application</i>
Évaluation des ressources forestières		
Demander à la FAO de formuler un ensemble de définitions, acceptables au niveau international, des principaux termes utilisés dans l'évaluation de tous les types de forêt	E/CN.17/1997/12 : 89 f)	A été mise en oeuvre (Évaluation des ressources forestières de 2000)
Critères et indicateurs		
Prier instamment les pays, les organisations et les organismes internationaux, en particulier la FAO et le Programme des Nations Unies pour	E/CN.17/1997/12 : 109, 111, 115 d)	En cours d'application

<i>Récapitulatif des propositions d'action</i>	<i>Rapports du Groupe intergouvernemental/ Forum intergouvernemental sur les forêts (paragraphe de référence)</i>	<i>Stade d'application</i>
Prier instamment les pays, les organisations et les organismes internationaux, en particulier la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de s'employer à parvenir à une entente au niveau international sur les notions, les définitions et les termes essentiels utilisés pour formuler des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts	E/CN.17/1997/12 : 109, 111, 115 d)	En cours d'application
Commerce		
Vérifier la cohérence de la terminologie utilisée dans la certification	E/CN.17/1997/12 : 133 d) v)	En cours d'application
Définition du faible couvert forestier		
Dans un premier temps, le Groupe intergouvernemental sur les forêts a demandé à la FAO d'arrêter une définition de l'expression « faible couvert forestier ». Le Forum intergouvernemental sur les forêts a ensuite demandé au PNUE, en tant qu'organisme chef de file responsable de cet élément du programme (dans le cadre de l'Équipe spéciale interorganisations sur les forêts) d'élaborer au plus tôt ladite définition	E/CN.17/1997/12 : 58 a) E/CN.17/2000/14 : 5	Progrès limités
Offre et demande		
Encourager les pays, notamment par le biais de la coopération internationale, à élaborer une définition internationale des forêts plantées	E/CN.17/2000/14 : 122 a)	A été mise en oeuvre (Évaluation des ressources forestières de 2000)

22. Les initiatives suivantes ont été prises concernant les notions, définitions et termes liés aux forêts :

a) La FAO, en collaboration avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et d'autres partenaires, a mis au point un ensemble de définitions de base harmonisées concernant la forêt et les questions s'y rapportant, qui ont été utilisées pour l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2000;

b) Une réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions liées aux forêts dans l'intérêt des différentes parties prenantes, organisée par la FAO, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), prévue à Rome du 23 au 25 janvier 2002, avait pour objet de commencer à examiner, améliorer et harmoniser les définitions liées aux forêts, en particulier la terminologie spécifique aux biomes et les termes « dégradation » et « dévégétation » des forêts. L'harmonisation des

définitions devrait profiter grandement aux secteurs de l'agriculture et des forêts et à la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

c) Dans le cadre des préparatifs du Séminaire intergouvernemental sur les critères et les indicateurs de gestion forestière durable, qui s'est tenu à Helsinki en 1996, la FAO, en collaboration avec d'autres partenaires, a dressé une liste de notions et de termes liés à la formulation de critères et d'indicateurs;

d) Les participants à un certain nombre de forums ont examiné les liens entre critères, indicateurs et certification, en vue d'éclaircir les relations qu'ils entretiennent et ce qui les distingue, notamment en matière de terminologie;

e) La FAO et l'IUFRO collaborent actuellement à la mise au point d'un glossaire des notions et termes courants dans le domaine des ressources génétiques forestières, en vue de favoriser une compréhension commune;

f) La FAO et l'IUFRO continuent de travailler sur la terminologie liée à la diversité biologique des forêts, aux produits forestiers non ligneux et aux changements climatiques;

g) Les participants à la réunion internationale sur les besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier, organisée à l'initiative du Gouvernement iranien en 1999 à Téhéran, ont recommandé que le PNUE, en collaboration avec l'IUFRO, tentent à nouveau de définir l'expression « faible couvert forestier ».

B. Évaluations nationales et internationales des ressources forestières

23. L'évaluation mondiale des ressources forestières 2000 (FRA 2000) s'est achevée en 2001 et a permis de mieux connaître l'étendue et l'état des massifs forestiers dans 212 pays. On trouvera sur le site Web¹¹ de la FAO les résultats de l'évaluation ainsi que le rapport principal publié en octobre 2001.

24. Cette évaluation a été menée à bien par la FAO en coopération avec les États membres, les donateurs et les partenaires, notamment la Commission économique pour l'Europe (CEE) qui a coordonné les activités dans les pays industrialisés des zones tempérées et boréales et le World Conservation Monitoring Centre (WCMC) du PNUE, qui a fourni des données sur les zones protégées. Les données recueillies dans le cadre de l'évaluation proviennent d'inventaires forestiers réalisés par les pays eux-mêmes.

25. Des progrès ont été accomplis en matière d'inventaire et d'évaluation des ressources forestières depuis l'évaluation entreprise en 1990. À l'époque, nombre de pays en développement et de pays en transition économique n'avaient encore jamais procédé à des inventaires forestiers. Cependant, l'existence de nombreuses lacunes dans la plupart des pays rendent indispensable le renforcement des capacités en matière d'inventaire et d'évaluation, notamment dans les pays en développement et dans les pays en transition économique.

C. Critères et indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts

26. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts, le Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts ont estimé que les critères et les indicateurs facilitaient grandement le suivi et l'évaluation des progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts et ont recommandé que l'on s'en serve pour rendre compte de la situation au niveau international.

27. Depuis 1992, neuf mécanismes internationaux d'évaluation fondés sur l'utilisation de critères et d'indicateurs ont été lancés. Ils touchent quelque 150 pays¹² et portent sur la quasi-totalité des massifs forestiers de la planète. Toutefois, d'un pays à un autre on constate des disparités quant à l'application de ces initiatives. Nombreux sont les pays en développement à avoir conscience de l'importance que revêtent les critères et les indicateurs pour la gestion durable des forêts sans pour autant avoir les capacités nécessaires pour s'en servir dans le cadre d'opérations de suivi et d'établissement de rapports. Certains mécanismes internationaux s'emploient à mettre au point un mode de présentation commun et à arrêter des termes, notions et définitions consacrés sur le plan international. Des travaux sont également en cours pour que les pays rendent compte des progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts et que les mécanismes d'évaluation fassent de même à l'échelon régional.

28. La FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Centre pour la recherche forestière internationale et le PNUE, en collaboration avec d'autres partenaires tels que l'Organisation africaine du bois, l'Union internationale des instituts de recherches forestières, l'Union mondiale pour la nature et un certain nombre d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales, appuient les initiatives d'évaluation et les suites qui leur sont données dans les pays. La FAO et l'OIBT apporteront leur concours au Forum des Nations Unies sur les forêts en organisant conjointement une conférence internationale sur les critères et les indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts. Cette conférence, qui se tiendra du 22 au 26 juillet 2002 à Guatemala, portera sur l'emploi des critères et des indicateurs en tant qu'outil de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports de nature à aider le Forum à prendre connaissance des progrès accomplis.

29. Une correspondance a été établie entre les évaluations mondiales des ressources forestières (FRA) et les critères et indicateurs mais elle doit encore être renforcée.

D. Harmonisation des méthodes de collecte et d'analyse de données et d'établissement de rapports

30. Le questionnaire commun relatif au secteur forestier mis au point par l'OIBT, la CEE, la FAO et Eurostat est l'un des meilleurs exemples existant à ce jour en ce qui concerne la rationalisation de la collecte de données, puisqu'il unifie la présentation de l'information relative à la production, à la consommation et au commerce de produits forestiers.

31. L'harmonisation des modes de présentation de l'information est également à l'ordre du jour des mécanismes d'évaluation. Par exemple, l'OIBT, se fondant sur ses propres critères et indicateurs, s'attache à mettre au point avec d'autres mécanismes un mode de présentation de l'information relative aux progrès

accomplis en matière de gestion durable des forêts, ce qui devrait aussi faciliter les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts.

32. Les secrétariats des conventions et les organisations internationales ont à cœur d'harmoniser les modes de présentation de l'information ayant trait à la diversité biologique. Les travaux en ce sens sont menés à bien par le Groupe de la gestion de l'environnement (qui réunit des organismes des Nations Unies et les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement), lequel est secondé par le PNUE et le World Conservation Monitoring Centre. Ils comprennent une étude de faisabilité concernant la mise sur pied d'un système uniforme de gestion de l'information et des projets pilotes qui permettent de vérifier la viabilité des solutions à l'étude.

E. Bases de données

33. Les bases de données relatives aux forêts ne cessent d'évoluer et comportent, outre l'information d'usage, des renseignements sur d'autres biens et services forestiers, tels que les produits non ligneux, et des données concernant la diversité biologique, la protection des sols et de l'eau, la fixation du carbone et les puits de carbone. Elles couvrent également les domaines sociaux, culturels et économiques, et comportent des données sur les courants financiers et les échanges commerciaux dans le secteur forestier.

34. Afin de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées et de répondre aux demandes présentées par les États membres, la FAO a constitué des bases de données très complètes sur les forêts, qu'il s'agisse de la base FRA 2000, de l'Annuaire des produits forestiers ou de la base consacrée aux produits forestiers non ligneux. Ces bases et d'autres banques de données sur les forêts sont consultables par l'intermédiaire du Système d'information sur les ressources forestières, lequel est accessible sur le Web et permet d'archiver des données sur le secteur forestier des différents pays. Parmi les autres sources d'information on peut citer l'*Annual Review and Assessment of the World Timber Situation* (OIBT); le *Timber Bulletin* (CEE et FAO); la base de données sur les zones protégées (PNUE-WCMC); l'initiative *Sourcebook on Financing Sustainable Forest Management* (Partenariat sur les forêts).

35. De nombreux organes, notamment la Commission du développement durable, et secrétariats de convention, tels que les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, se sont dotés de systèmes qui facilitent le suivi des progrès réalisés par les pays dans l'application des mesures proposées. Les bases de données et les rapports nationaux établis dans le cadre de ces systèmes sont disponibles sur les sites Web des organisations concernées.

F. Renforcement des capacités

36. Les pays en développement et les pays en transition économique ont tout particulièrement besoin d'étoffer leurs capacités en matière de collecte et d'analyse de données et d'établissement de rapports. Il importe aussi de renforcer la coordination et les partenariats dans les pays eux-mêmes et aussi avec les

organisations et les mécanismes internationaux afin de pouvoir périodiquement collecter, étudier, analyser et mettre à profit les données relatives aux forêts.

37. Des activités visant à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sont en cours dans plusieurs domaines. Par exemple, la FAO et la Commission européenne appuient des projets en Afrique, dans les Caraïbes, en Asie et en Amérique latine afin de faciliter l'élaboration de politiques dans le secteur forestier. Dans le cadre des initiatives relatives au Proche-Orient, aux zones arides d'Afrique et aux forêts sèches d'Asie et dans le cadre du processus de Lepaterique, la FAO a apporté son concours à l'élaboration de directives pratiques visant à encourager l'utilisation de critères et d'indicateurs afin d'évaluer et de mesurer les résultats obtenus en matière de gestion durable des forêts. L'OIBT a financé 35 projets ayant trait à la mise au point de systèmes nationaux d'information statistique dans 18 pays membres. Elle a également organisé des cours de formation sur ses critères et indicateurs et vérifié sur le terrain la validité desdits critères et indicateurs en vue de mettre au point un modèle de rapport qui lui permettra de suivre les progrès accomplis dans le cadre de son initiative « Objectif 2000 ».

IV. Suivi, évaluation et établissement de rapports au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts

38. Les fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports occupent une place importante dans la mission du Forum. Elles sont en effet indissociables du Forum qui en outre, à sa deuxième session, mettra en place un groupe spécial d'experts chargé d'examiner les conceptions et les mécanismes relatifs au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports.

39. Pour élaborer un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, le Forum doit examiner les mécanismes existants et déterminer comment ils peuvent contribuer à mettre en place un cadre cohérent et global au sein du Forum. Il est en outre essentiel de préciser les trois domaines qu'englobent les fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports au sein du Forum. Les sections suivantes donnent un aperçu des données et mécanismes existants et ont pour objectif d'examiner les trois domaines en question.

A. Données et mécanismes existants

40. L'ensemble du système des Nations Unies, et le Conseil économique et social en particulier, sont de plus en plus préoccupés par les demandes d'informations croissantes et superposées émanant de leurs organes subsidiaires. Le Forum intergouvernemental/Groupe intergouvernemental sur les forêts ainsi que le Forum des Nations Unies sur les forêts ont également lancé un appel pour que des mesures soient prises afin d'alléger, pour les pays, la tâche que constituait l'établissement de rapports relatifs aux forêts et d'harmoniser les critères d'établissement de rapports des organisations et des instruments internationaux.

41. Il est donc important de recenser les mécanismes, processus et formats existants ainsi que les données disponibles qui pourraient faciliter la présentation de rapports au Forum. Quelques-uns des mécanismes bien connus qui permettent déjà

d'effectuer une évaluation régulière et d'établir des rapports sur les forêts pourraient convenir au Forum (voir tableau 2). Outre l'évaluation des ressources forestières 2000 et la définition de critères et d'indicateurs, on peut accéder par le biais du site Web¹³ de la Commission du développement durable à sa base de données qui contient actuellement des informations relatives aux forêts dans 95 pays. Des rapports nationaux sur les forêts ont été présentés à la Commission lors de sa cinquième session (1997), puis mis à jour pour la huitième session (2000) et pour le Sommet mondial pour le développement durable en 2002. Lors de la huitième session de la Commission, les pays ont été invités à présenter un rapport sur la mise en oeuvre des propositions d'action du Forum intergouvernemental/Groupe intergouvernemental sur les forêts, dont la mise à jour est en cours dans la perspective du Sommet mondial.

Tableau 2

Bases de données et mécanismes d'établissement de rapports relatifs aux forêts qui pourraient aider à la présentation de rapports au Forum

<i>Base de données nationales de la Commission du développement durable (description des politiques, principalement)</i>	<i>Critères et indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts (informations quantitatives et descriptives sur les ressources, la gestion et les politiques forestières)</i>	<i>Évaluation des ressources forestières – 2000 (données sur la situation des ressources forestières mondiales)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de décisions : cadre institutionnel; stratégies, politiques et programmes, législation; et participation des grands groupes • État général du secteur • Renforcement des capacités : éducation, formation et sensibilisation • Contraintes • Technologies • Information • Financement • Coopération internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Étendue des ressources forestières et cycle mondial du carbone • Santé et vitalité de l'écosystème forestier • Diversité biologique des écosystèmes forestiers • Fonctions productives des forêts • Fonctions protectrices des forêts • Fonctions et situations socioéconomiques • Cadres directeurs, juridiques et institutionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie et évolution des forêts • Volume et biomasse • Plantations • Arbres hors forêts • Diversité biologique et zones protégées • Gestion des forêts • Incendies de forêt • Approvisionnement en bois et exploitation forestière • Produits forestiers non ligneux

<i>Base de données nationales de la Commission du développement durable (description des politiques, principalement)</i>	<i>Critères et indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts (informations quantitatives et descriptives sur les ressources, la gestion et les politiques forestières)</i>	<i>Évaluation des ressources forestières – 2000 (données sur la situation des ressources forestières mondiales)</i>
Informations nationales sur les forêts dans 95 pays	Les mécanismes de critères et d'indicateurs font intervenir quelque 150 pays. Cependant, moins de la moitié les utilise pour établir des rapports sur la gestion durable des forêts	Données relatives à 212 pays et territoires

B. Domaines couverts par les fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports du Forum

42. Lors de sa première session, le Forum a déterminé que ses fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports englobaient les trois domaines suivants :

Domaine 1 : Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts;

Domaine 2 : Progrès accomplis en matière de gestion durable de tous les types de forêts;

Domaine 3 : Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts.

Domaine 1 : Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts

43. Lors de sa première session, le Forum a également invité les pays, régions, organisations et organismes à lui présenter volontairement des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts.

44. On peut supposer que les pays établiront de tels rapports sur les propositions qu'ils jugent pertinentes en fonction de leur situation.

45. On a pu distinguer deux options pour l'établissement volontaire de rapports:

Option 1 : Les pays présenteraient au Forum, de sa deuxième à sa quatrième session, un rapport sur la mise en oeuvre des propositions d'action, en fonction des éléments de la session;

Option 2 : Les pays présenteraient un rapport sur la mise en oeuvre des propositions d'action, lors d'une seule session, la troisième ou la quatrième, à leur convenance.

46. Ces options ont des incidences différentes sur la fréquence et l'ampleur des rapports, ainsi que sur le traitement et la synthèse de l'information par le secrétariat du Forum en collaboration étroite avec le Partenariat sur les forêts.

Format et principes directeurs pour l'établissement des rapports

47. À sa première session, le Forum a noté qu'il faudrait s'appuyer sur les formats existants, décrire les résultats et recenser les disparités et les difficultés pour établir des rapports sur la mise en oeuvre des propositions d'action. Les pays souhaiteront peut-être indiquer de quelle manière ils intègrent les propositions d'action dans leurs politiques forestières nationales et dans leurs mécanismes de planification, et quel est l'impact de la mise en oeuvre des propositions d'action dans le pays. Il est recommandé d'adopter un format de rapport souple qui permette aux pays d'établir leurs rapports en fonction du cadre utilisé pour évaluer la mise en oeuvre des propositions d'action. Dans la plupart des pays, le cadre d'application correspond au programme forestier national ou à un autre programme intégré relatif aux forêts.

48. Le Forum a également noté que les rapports pourraient être établis en consultation avec les parties prenantes concernées et a encouragé ces dernières à présenter leurs propres rapports sur la mise en oeuvre des propositions d'action. Dans le cadre de sa contribution aux travaux du Forum, le Partenariat sur les forêts présentera un rapport annuel.

49. Le groupe spécial d'experts sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports pourrait être invité à élaborer un format de rapport, en tenant compte des formats, structures et mécanismes existants.

Domaine 2 : Progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts

50. Le Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts, ainsi que le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa première session, ont souligné l'importance d'établir les rapports à partir des critères régionaux et nationaux et d'indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts¹⁴.

51. Des efforts pour établir des rapports sur les progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts sont en cours dans nombre de mécanismes internationaux de définition de critères et d'indicateurs. Il est donc recommandé que les pays utilisent les cadres existants pour établir leurs rapports sur les progrès réalisés. Les mécanismes (Organisation internationale des bois tropicaux, Processus de Montréal et Processus paneuropéen pour la gestion durable des forêts) qui établissent déjà des rapports ou prévoient d'en établir, pourraient être invités à les présenter au Forum lors de sa quatrième session. En outre, les pays pourraient également présenter leurs rapports individuels sur la définition de critères et d'indicateurs lors de cette même session.

52. Les options techniques de présentation, traitement et diffusion des rapports sont notamment les suivantes:

- a) Présenter les rapports sous forme électronique, lorsque cela est possible, ou sous d'autres formes;
- b) Afficher le rapport du pays et d'autres rapports sur le site Web du Forum;
- c) On pourrait envisager, comme objectif à long terme, de laisser les pays mettre à jour eux-mêmes les bases de données électroniques et les informations afin de réduire la tâche que constitue l'établissement de rapports;
- d) En fonction des informations communiquées par les pays et d'autres sources, le Secrétariat, en collaboration avec les organisations membres du

Partenariat sur les forêts, pourrait effectuer des synthèses et analyser les tendances (par exemple, par écorégion ou région géographique) afin d'aider le Forum à évaluer les progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts.

Domaine 3 : Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts

53. Dans sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a décidé que le dispositif international concernant les forêts devrait être dynamique et évolutif, que son efficacité devrait être réexaminée dans cinq ans et que l'examen quinquennal devrait aborder la question du cadre institutionnel du Forum, y compris la place qu'il occupe dans le système des Nations Unies.

54. À sa première session, le Forum a déclaré qu'il était nécessaire d'élaborer les moyens permettant d'évaluer l'efficacité de l'arrangement international de façon systématique et objective. En conséquence, il a décidé que, dans la mesure du possible, il devrait à sa deuxième session étudier et adopter des critères permettant de tirer des conclusions, à l'issue d'une période de cinq ans, sur la mesure dans laquelle il s'est acquitté de son mandat et a atteint ses objectifs en fonction des principales fonctions et des tâches spécifiques décrites par le Conseil économique et social. Dans le cadre d'une initiative distincte mais complémentaire, le Partenariat sur les forêts fournirait sa propre liste de critères devant servir à évaluer son efficacité¹⁰.

55. Conformément à ce qui précède, le Forum souhaitera peut-être identifier les paramètres servant à déterminer l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts en s'appuyant sur des rapports volontaires des pays et organisations et sur d'autres sources d'informations pertinentes qui permettent d'appréhender les progrès faits concernant les six principales fonctions du Forum :

- a) Faciliter et promouvoir l'application des mesures proposées par le Forum intergouvernemental et le Groupe intergouvernemental sur les forêts :
 - i) Description et évaluation des efforts déployés par le Forum pour faciliter et promouvoir l'application des propositions et des autres initiatives des pays et organisations;
 - ii) Le montant des ressources internes et externes supplémentaires mis à la disposition aux fins de l'application;
 - iii) La mesure dans laquelle des ressources techniques et scientifiques supplémentaires ont été mises à la disposition des pays qui ont demandé une assistance et qui remplissent les conditions requises par les donateurs et organisations bilatéraux et multilatéraux;
- b) Servir d'instance pour l'élaboration de politiques et l'organisation d'une concertation :
 - i) La mesure dans laquelle une conception commune de la gestion durable des forêts est plus largement acceptée;
 - ii) La mesure dans laquelle le Forum a identifié les problèmes existants et naissants, y a fait face et leur a trouvé des solutions;
- c) Renforcer la coopération et la coordination en matière de politiques et de programmes :

- i) La mesure dans laquelle des nouveaux arrangements de partenariat ont été mis en place, notamment entre les membres du Partenariat sur les forêts et avec la société civile;
- ii) La mesure dans laquelle les doubles emplois et les chevauchements ont été évités;
- d) Favoriser la coopération internationale : La mesure dans laquelle des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud ainsi que des partenariats entre le secteur public et le secteur privé ont été mis en place;
- e) Assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés au moyen de rapports et étudier les mesures à prendre à l'avenir :
 - i) La mesure dans laquelle les pays et organisations répondent à la demande de rapports volontaires sur l'application de la gestion durable des forêts et les mesures proposées par le Forum intergouvernemental et le Groupe intergouvernemental sur les forêts;
 - ii) La mesure dans laquelle les informations figurant dans les rapports peuvent être utilisées pour évaluer les progrès;
 - iii) L'utilité des mesures proposées par rapport aux déficiences identifiées;
- f) Renforcer l'engagement politique :
 - i) La mesure dans laquelle les résultats du débat ministériel du Forum sont orientés vers l'action, identifient les possibilités d'améliorer les politiques et sont appliqués;
 - ii) La mesure dans laquelle les résultats du Sommet mondial sur le développement durable ayant trait aux forêts maintiennent et renforcent la position des forêts à l'ordre du jour politique international et reflètent la volonté de formuler et d'appliquer des solutions à des problèmes de longue date;
 - iii) La mesure dans laquelle les organes directeurs des organisations multilatérales et internationales coordonnent leurs efforts et leur assistance dans le secteur des forêts;
- g) Examiner les paramètres d'un mandat pour la formulation d'un cadre juridique, en vue de les recommander au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale : Les paramètres élaborés et examinés;
- h) Élaborer des méthodes permettant d'assurer un soutien financier et un soutien en matière de transfert de technologie : Les méthodes élaborées.

V. Conclusions et propositions pour examen par le Forum à sa seconde session

56. Sur la base des mesures proposées par le Forum intergouvernemental et le Groupe intergouvernemental sur les forêts, qui ont trait au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports, la présentation générale de l'état actuel de leur application, les objectifs suivants sont identifiés, que le Forum peut examiner dans

le cadre de ses travaux généraux sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports :

- a) Réduire la charge que constitue pour les pays l'établissement de rapports;
- b) Rationaliser et harmoniser les exigences des organisations internationales et des instruments (fréquence, calendrier et contenu des rapports) en matière d'établissement de rapports ayant trait aux forêts;
- c) Définition d'une conception commune des termes, notions et définitions ayant trait aux forêts;
- d) Amélioration du rapport coût-efficacité, de l'efficacité et de la pertinence pour les politiques du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports;
- e) Sensibiliser aux données et aux systèmes d'établissement de rapports existants qui contiennent des informations sur les forêts;
- f) Amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des données et des informations sur les forêts, en particulier sur les ressources financières et sur les technologies respectueuses de l'environnement;
- g) Identifier les différents moyens de diffuser des informations importantes concernant les politiques, pour procurer des avantages tout d'abord aux pays, et ensuite à la communauté internationale;
- h) Renforcer les capacités nationales en matière de collecte d'informations ayant trait aux forêts et d'établissement de rapports;
- i) Renforcement de l'engagement de multiples parties prenantes dans le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports aux niveaux national, régional et mondial.

57. Comme suite à la décision prise à sa première session, le Forum souhaitera peut-être étudier ce qui suit comme éléments de décision :

- a) Décider que, aux fins du suivi et de l'évaluation des progrès faits dans l'application des mesures proposées par le Forum intergouvernemental et le Groupe intergouvernemental sur les forêts, les rapports volontaires des pays et organisations soient présentés comme suit :

Option 1 : à chaque session, en fonction des éléments de la session;

Option 2 : à la troisième ou à la quatrième session, au choix, en couvrant toutes les mesures proposées par le Forum intergouvernemental et le Groupe intergouvernemental sur les forêts en vue de prendre des décisions adaptées aux circonstances particulières de chaque pays;

Option 3 : prier le groupe d'experts ad hoc sur le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports de faire une recommandation sur les options susmentionnées, afin que le Forum puisse prendre une décision en la matière à sa troisième session;

- b) Inviter les pays et les mécanismes à faire rapport volontairement à la quatrième session sur les progrès faits en matière de gestion durable des forêts en utilisant des critères et des indicateurs comme cadre pour l'établissement de rapports

et demander aux membres du Partenariat sur les forêts de faciliter les efforts des pays et mécanismes à cette fin;

c) Prier les pays et les organisations de présenter leurs rapports volontaires suffisamment tôt pour permettre leur traitement en temps voulu avant les sessions;

d) Décider qu'il examinera l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts pour ce qui est de ses six fonctions principales;

e) Prier le secrétariat du Forum de fournir une analyse et une synthèse des rapports établis par les pays et organisations en vue de faciliter le travail du Forum en matière d'évaluation des progrès et en particulier l'examen de l'efficacité à sa cinquième session, et d'afficher tous les rapports sur son site Web;

f) Rappeler le paragraphe 9 b) de sa résolution 1/3¹⁵, et demander au Partenariat de renforcer ses efforts visant à établir une définition commune des termes, notions et définitions de foresterie et de faire rapport sur ses progrès au Forum à sa quatrième session;

g) Rappeler le paragraphe 9 c) de sa résolution 1/3¹⁵, dans laquelle il a invité le Partenariat et ses organisations membres à réduire les doubles emplois dans les rapports exigés et inviter le Partenariat à constituer une équipe spéciale en vue de rationaliser et d'harmoniser les exigences en matière d'établissement de rapports ayant trait aux forêts par ses organisations membres en tenant compte de la fréquence, du calendrier et du contenu des rapports, et d'inviter le Partenariat à faire rapport au Forum sur les progrès de ses travaux, la première fois à la troisième session puis sur le fond à la cinquième session;

h) D'inviter le Partenariat à effectuer une étude d'ensemble, portant notamment sur les déficiences et les chevauchements, sur les données et les sources d'établissement de rapports ayant trait aux forêts en vue d'aider le Forum et son groupe d'experts ad hoc sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports;

i) De rappeler le paragraphe 9 d) de sa résolution 1/3¹⁵, et d'accueillir favorablement l'initiative du Partenariat sur le *Sourcebook on Financing Sustainable Forest Management*, de demander au Partenariat de parfaire la mise au point de ce document et le rendre accessible en l'affichant sur l'Internet, et d'inviter le Partenariat à présenter l'ouvrage au Forum à sa troisième session;

j) Rappeler le paragraphe 9 e) de sa résolution 1/3¹⁵, et de prier les membres du Partenariat de renforcer leur collaboration au niveau national en vue d'aider les pays à mettre en place des capacités pour la collecte d'informations et l'établissement de rapports ayant trait aux forêts, en vue d'améliorer le rapport coût/efficacité, l'efficacité et l'utilité pour la prise de décisions du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports;

k) D'encourager les pays à participer au processus d'établissement de critères et d'indicateurs internationaux en vue de renforcer leurs efforts visant à affiner, appliquer et utiliser des critères et des indicateurs comme cadre pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès faits dans l'instauration d'une gestion durable des forêts.

Notes

- ¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 22* (E/2001/42/Rev.1), chap. I, sect. B, résolution I/1, par. 12.
- ² Une note du secrétariat du Forum, établie à partir des propositions qui lui ont été transmises, sera distribuée lors de la consultation informelle.
- ³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence* (résolution I, annexe II).
- ⁴ E/CN.17/1997/12 : par. 89 f) et g); 109; 111; 115 d); 115 e). E/CN.17/2000/14 : par.10; 14; 68. Définition des pays à faible couvert forestier. E/CN.17/1997/12 : par. 53.
- ⁵ E/CN.17/1997/12 : par. 81; 83; 85 et 86; 88 et 89 a), d) et e). E/CN.17/2000/14 : par. 10.
- ⁶ E/CN.17/1997/12 : par.115 a) à f). E/CN.17/2000/14 : par.19 a).
- ⁷ E/CN.17/1997/12 : par. 81 et 82; 84. E/CN.17/2000/14 : par. 11; 14; 17 a) et b); 19 a).
- ⁸ E/CN.17/1997/12 : par. 80; 112; 138. E/CN.17/2000/14 : par. 85 g).
- ⁹ E/CN.17/1997/12 : par. 84; 89 b). E/CN.17/2000/14 : par. 12 et 13; 17 a) et e); 19 b).
- ¹⁰ Partenariat sur les forêts. Janvier 2002. Cadre des contributions du Partenariat sur les forêts aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts.
- ¹¹ <www.fao.org/forestry/fo/fra/index.jsp>.
- ¹² On trouvera la liste des pays à l'adresse suivante : <www.fao.org/forestry/fo/fra/index_tables.jsp>, tableau 9 (forest management).
- ¹³ <<http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo/agenda21/issue/natur.htm#forest>>.
- ¹⁴ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 22* (E/2001/42/Rev.1), deuxième partie, chap. I, sect. B, résolution I/1, par. 11.
- ¹⁵ Ibid., résolution I/3.